



République Française

COMPTE RENDU Conseil municipal du Mardi 29 juin 2021

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 24 juin 2021

Le vingt-neuf juin deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yohann GALHAC, Eric BOISSERIE, Yann Le MOAL

Absents : Nathalie SOULAGES (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

M. le Maire donne les résultats du 2nd tour des élections départementales et régionales :

Elections départementales :

Inscrits : 1418
Votants : 540
Nombre de bulletins blancs et nuls : 30
Suffrages exprimés : 510
Mme MORERE et M. SOTO : 356 voix
Mme HERBAUT et M. TEYSSIER : 154

Elections régionales :

Inscrits : 1418
Votants : 542
Nombre bulletins blancs et nuls : 25
Suffrages exprimés : 517
RN Liste GARRAUD : 147
LR Liste PRADIER : 44
PS Liste DELGA : 326

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 13 avril 2021

II. Finances

1) Convention et tarification de l'occupation du domaine public par Scoot and GAu

Il s'agissait ici de délibérer sur l'occupation du domaine public (trottoir) par l'entreprise Scoot and Gau nouvellement créée Avenue Gaston Brès au tarif de 100 euros par an.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2) Location appartement Rue Jules Ferry

Il s'agissait ici de délibérer sur la location d'un appartement 17 Rue Jules Ferry nouvellement libéré au prix de 450 euros ainsi que 10 euros mensuels de provisions pour charge à compter du 1^{er} juillet 2021.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la location au prix de 450 euros de loyer et 10 euros par mois de provision pour charges à compter du 1^{er} juillet 2021.

3) BTP CFA de l'Aude : demande de subvention

Il s'agissait ici de délibérer sur une cotisation annuelle de 50 euros et de 25 euros par jeune du village (2) fréquentant le BTP CFA de l'Aude.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une cotisation annuelle de 50 euros et de verser 25 euros pour les deux jeunes du village fréquentant le centre d'apprentissage.

4) Tarifification sociale de la restauration scolaire

Cette délibération porte sur la possibilité de mettre en place une tarification sociale selon des tranches de revenus selon le dispositif gouvernemental mis en place sur une durée de 3 ans. Les tranches de revenus retenues sont les suivantes :

	PRIX REPAS CANTINE
Tranche 1 (revenus mensuels inférieurs de 0 à 3 000 euros)	1 €
Tranche 2 (revenus mensuels compris entre 3 001 à 4 000 euros)	3.20 €
Tranche 3 (revenus mensuels égaux ou supérieurs à 4 001 euros)	3.50 €

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve sous réserve de l'acceptation des présentes tranches de revenus, la mise en place d'une tarification sociale de la restauration scolaire.

III. Administration générale

1) Personnel communal : ouverture et fermeture de postes

Il s'agissait ici de délibérer, à compter du 1^{er} septembre 2021, sur l'ouverture et la fermeture de postes suivants :

- Fermeture du poste de Chef de service de police municipale à temps complet (mutation de l'agent)
- Fermeture du poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (départ à la retraite au 1^{er} septembre 2021)
- Fermeture du poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet (agent nommé sur le poste d'ATSEM)
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet (changement de filière de l'agent)
- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à complet (régularisation d'un agent en position de contractuel depuis plusieurs années)
- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour le recrutement d'un ASVP contractuel (durée contrat 1 an)

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau des effectifs communaux.

2) Convention fourrière véhicules

La présente délibération porte sur l'adoption d'une convention relative à la fourrière de véhicules

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de fourrière pour les véhicules.

3) Abrogation de la délibération 20160019 portant prescription de révision générale du POS

Il s'agissait ici de régulariser en abrogeant une délibération prise en juillet 2016 sur une prescription de révision générale du Plan d'Occupation des Sols et sa mise en forme du Plan Local d'Urbanisme suite à la décision du Tribunal administratif d'annuler

la délibération approuvant le PLU. La Cour Administrative d'Appel de Marseille ayant invalidé le jugement du TA, cette délibération n'avait plus lieu d'être.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'abrogation de la délibération du 12 juillet 2016 portant prescription de révision générale du POS.

4) Modification du règlement de la zone 1AUB suite au jugement de la CAA de Marseille en décembre 2016

La présente délibération porte sur une disposition mise en place avec le PLU en 2013 à modifier suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel de Marseille en décembre 2016 sur la zone 1 AUB et plus précisément au point 2.2. sur le pourcentage de logements sociaux pouvant être construits sur cette zone.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du pourcentage (au lieu de 100 % prévus la mention de 20 % conformément au Plan Local de l'Habitat (PLH) au point 2.2 du règlement de la zone 1 AUB.

5) Demande de dépôt d'archives communales

Il s'agissait ici de délibérer sur le dépôt d'archives communales (de plus de 120 ans sauf plans cadastraux) aux archives départementales.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 17 voix pour, approuve le dépôt aux archives départementales des actes communaux de plus de 120 ans sauf plans cadastraux.

IV. Travaux

1) Aménagement RD 4 Route d'Aniane : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Départemental de l'Hérault

La délibération porte sur les modalités de la maîtrise d'ouvrage déléguée et les conditions financières du Conseil départemental avec la Commune pour les travaux d'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane sur la RD4.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention pour les travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane (RD4) avec le Conseil départemental.

2) Aménagement RD 4 Route d'Aniane : convention d'entretien avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Il s'agissait ici de délibérer sur les modalités d'entretien des abords de la route départementale (RD4) depuis l'Avenue du Monument et toute la Route d'Aniane.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention d'entretien de la RD4 en territoire aggloméré avec le Conseil départemental.

3) Aménagement RD 4 Route d'Aniane : demande de programmation de travaux et de financement d'Hérault Energies

Il s'agissait ici de délibérer sur les modalités financières pour la Commune pour la programmation des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications lors des travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane avec le syndicat intercommunal Hérault Energies.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 17 voix pour, approuve la programmation et le financement des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications avec Hérault Energies pour l'opération Aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

V. Questions diverses

Il est demandé de faire un retour d'informations sur le tri sélectif et la multiplicité des points de collecte sur la Commune et la sensibilisation des enfants aux enjeux du tri des ordures ménagères.

Il est demandé que les documents relatifs aux séances du conseil municipal soient adressés bien amont de la séance et pourquoi pas de remettre en place les réunions préparatoires.

Il est demandé à la municipalité de faire des travaux d'embellissement et de sécurisation de l'entrée du village Route de Gignac car la vitesse des véhicules est excessive.

La secrétaire de séance
Mme Aude FRIED

Le Maire
Pascal DELIEUZE



République Française

COMPTE RENDU

Conseil municipal du Mardi 29 juin 2021

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 17

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 24 juin 2021

Le vingt-neuf juin deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yohann GALHAC, Eric BOISSERIE, Yann Le MOAL

Absents : Nathalie SOULAGES (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Sandrine BRUSQUE

Secrétaire : Aude FRIED

M. le Maire donne les résultats du 2nd tour des élections départementales et régionales :

Elections départementales :

Inscrits : 1418

Votants : 540

Nombre de bulletins blancs et nuls : 30

Suffrages exprimés : 510

Mme MORERE et M. SOTO : 356 voix

Mme HERBAUT et M. TEYSSIER : 154

Elections régionales :

Inscrits : 1418

Votants : 542

Nombre bulletins blancs et nuls : 25

Suffrages exprimés : 517

RN Liste GARRAUD : 147

LR Liste PRADIER : 44

PS Liste DELGA : 326

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 13 avril 2021

II. Finances

1) Convention et tarification de l'occupation du domaine public par Scoot and GAu

Il s'agissait ici de délibérer sur l'occupation du domaine public (trottoir) par l'entreprise Scoot and Gau nouvellement créée Avenue Gaston Brès au tarif de 100 euros par an.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2) Location appartement Rue Jules Ferry

Il s'agissait ici de délibérer sur la location d'un appartement 17 Rue Jules Ferry nouvellement libéré au prix de 450 euros ainsi que 10 euros mensuels de provisions pour charge à compter du 1^{er} juillet 2021.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la location au prix de 450 euros de loyer et 10 euros par mois de provision pour charges à compter du 1^{er} juillet 2021.

3) BTP CFA de l'Aude : demande de subvention

Il s'agissait ici de délibérer sur une cotisation annuelle de 50 euros et de 25 euros par jeune du village (2) fréquentant le BTP CFA de l'Aude.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une cotisation annuelle de 50 euros et de verser 25 euros pour les deux jeunes du village fréquentant le centre d'apprentissage.

4) Tarification sociale de la restauration scolaire

Cette délibération porte sur la possibilité de mettre en place une tarification sociale selon des tranches de revenus selon le dispositif gouvernemental mis en place sur une durée de 3 ans. Les tranches de revenus retenues sont les suivantes :

	PRIX REPAS CANTINE
Tranche 1 (revenus mensuels inférieurs de 0 à 3 000 euros)	1 €
Tranche 2 (revenus mensuels compris entre 3 001 à 4 000 euros)	3.20 €
Tranche 3 (revenus mensuels égaux ou supérieurs à 4 001 euros)	3.50 €

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve sous réserve de l'acceptation des présentes tranches de revenus, la mise en place d'une tarification sociale de la restauration scolaire.

III. Administration générale

1) Personnel communal : ouverture et fermeture de postes

Il s'agissait ici de délibérer, à compter du 1^{er} septembre 2021, sur l'ouverture et la fermeture de postes suivants :

- Fermeture du poste de Chef de service de police municipale à temps complet (mutation de l'agent)
- Fermeture du poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (départ à la retraite au 1^{er} septembre 2021)
- Fermeture du poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} Classe à temps complet (agent nommé sur le poste d'ATSEM)
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet (changement de filière de l'agent)
- Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à complet (régularisation d'un agent en position de contractuel depuis plusieurs années)
- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet pour le recrutement d'un ASVP contractuel (durée contrat 1 an)

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau des effectifs communaux.

2) Convention fourrière véhicules

La présente délibération porte sur l'adoption d'une convention relative à la fourrière de véhicules

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la convention de fourrière pour les véhicules.

3) Abrogation de la délibération 20160019 portant prescription de révision générale du POS

Il s'agissait ici de régulariser en abrogeant une délibération prise en juillet 2016 sur une prescription de révision générale du Plan d'Occupation des Sols et sa mise en forme du Plan Local d'Urbanisme suite à la décision du Tribunal administratif d'annuler

la délibération approuvant le PLU. La Cour Administrative d'Appel de Marseille ayant invalidé le jugement du TA, cette délibération n'avait plus lieu d'être.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'abrogation de la délibération du 12 juillet 2016 portant prescription de révision générale du POS.

4) Modification du règlement de la zone 1AUB suite au jugement de la CAA de Marseille en décembre 2016

La présente délibération porte sur une disposition mise en place avec le PLU en 2013 à modifier suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel de Marseille en décembre 2016 sur la zone 1 AUB et plus précisément au point 2.2. sur le pourcentage de logements sociaux pouvant être construits sur cette zone.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du pourcentage (au lieu de 100 % prévus la mention de 20 % conformément au Plan Local de l'Habitat (PLH) au point 2.2 du règlement de la zone 1 AUB.

5) Demande de dépôt d'archives communales

Il s'agissait ici de délibérer sur le dépôt d'archives communales (de plus de 120 ans sauf plans cadastraux) aux archives départementales.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 17 voix pour, approuve le dépôt aux archives départementales des actes communaux de plus de 120 ans sauf plans cadastraux.

IV. Travaux

1) Aménagement RD 4 Route d'Aniane : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Départemental de l'Hérault

La délibération porte sur les modalités de la maîtrise d'ouvrage déléguée et les conditions financières du Conseil départemental avec la Commune pour les travaux d'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane sur la RD4.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention pour les travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane (RD4) avec le Conseil départemental.

2) Aménagement RD 4 Route d'Aniane : convention d'entretien avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Il s'agissait ici de délibérer sur les modalités d'entretien des abords de la route départementale (RD4) depuis l'Avenue du Monument et toute la Route d'Aniane.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention d'entretien de la RD4 en territoire aggloméré avec le Conseil départemental.

3) Aménagement RD 4 Route d'Aniane : demande de programmation de travaux et de financement d'Hérault Energies

Il s'agissait ici de délibérer sur les modalités financières pour la Commune pour la programmation des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications lors des travaux d'aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane avec le syndicat intercommunal Hérault Energies.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 17 voix pour, approuve la programmation et le financement des travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications avec Hérault Energies pour l'opération Aménagement/requalification de l'entrée de village Route d'Aniane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

V. Questions diverses

Il est demandé de faire un retour d'informations sur le tri sélectif et la multiplicité des points de collecte sur la Commune et la sensibilisation des enfants aux enjeux du tri des ordures ménagères.

Il est demandé que les documents relatifs aux séances du conseil municipal soient adressés bien amont de la séance et pourquoi pas de remettre en place les réunions préparatoires.

Il est demandé à la municipalité de faire des travaux d'embellissement et de sécurisation de l'entrée du village Route de Gignac car la vitesse des véhicules est excessive.

La secrétaire de séance
Mme Aude FRIED

Le Maire
Pascal DELIEUZE